

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'Adjoint
Technique Principal 2^{ème} classe**

Monsieur le Président du SIVOM Le Faget, Loubens, Vendine, Francarville

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
ALGANS née MICHEL Aline	Adjoint Technique Territorial	NEANT

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Faget, le 13 janvier 2025



Monsieur le Président,
Francis CALMETTES